



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2003/21
8 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial d'experts sur le transit douanier par rail
fondé sur la lettre de voiture SMGS
(23 septembre 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA RÉUNION SPÉCIALE D'EXPERTS SUR LE TRANSIT DOUANIER PAR RAIL
FONDÉ SUR LA LETTRE DE VOITURE SMGS***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 23 septembre 2003, à 10 heures **

* La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle en raison d'un manque de ressources.

** Dans un souci d'économie, aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie : +41-22-917-0039; courrier électronique: poul.hansen@unece.org). Les documents peuvent être aussi téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://border.unece.org>). Pendant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.111, premier étage, Palais des Nations). Conformément aux procédures d'accréditation applicables à toutes les réunions tenues au Palais des Nations, les représentants sont priés de compléter la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE [www.unece.org]) et de retourner, une semaine au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (poul.hansen@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72453).

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des dispositions du projet de Convention sur le régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer fondé sur la lettre de voiture SMGS.
3. Conclusion.

* * *

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: TRANS/WP.30/2003/21.

Le Groupe spécial d'experts (ci-après désigné comme «Groupe d'experts») souhaitera peut-être adopter son ordre du jour (TRANS/WP.30/2003/21).

2. EXAMEN DES DISPOSITIONS DU PROJET DE CONVENTION SUR LE RÉGIME DE TRANSIT DOUANIER INTERNATIONAL POUR LES MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR CHEMIN DE FER FONDÉ SUR LA LETTRE DE VOITURE SMGS

Documents: TRANS/2001/10, TRANS/WP.30/2002/10.

a) Rappel des faits

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être prendre note qu'à sa quatre-vingt-seizième session, le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) a conclu ses travaux en vue de l'élaboration d'un régime de transit douanier paneuropéen harmonisé pour le transport international de marchandises par chemin de fer par la rédaction de deux projets de convention, l'un fondé sur la lettre de voiture CIM, l'autre sur la lettre de voiture SMGS.

Selon la décision du Groupe de travail, les deux projets de convention élaborés à cette fin ont été transmis, par voie diplomatique, respectivement aux Parties contractantes à la Convention COTIF et à l'Accord SMGS, en vue de recueillir leur avis sur la démarche suivie et sur les régimes de transit douanier proposés dans ces instruments. Le secrétariat a reçu une dizaine de réponses des Parties contractantes.

Sur la base des observations communiquées et en accord avec la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/136), le Groupe de travail, lors de sa quatre-vingt-dix-septième session, a convenu de ne pas poursuivre ses travaux sur le projet de convention fondé sur la lettre de voiture COTIF. Il a cependant été demandé au secrétariat d'organiser une réunion spéciale informelle d'experts de pays et d'organisations internationales intéressés pour examiner une fois encore les dispositions du projet de convention fondé sur la lettre de voiture SMGS et établir un projet de texte révisé pour examen par le Groupe de travail (TRANS/WP.30/198).

Le 11 février 2002, une réunion spéciale informelle d'experts sur la question du transit douanier dans les transports par chemin de fer sur la base de la lettre de voiture SMGS a conclu que les gouvernements et les transporteurs souhaitaient une harmonisation des régimes de transit

douanier s'appliquant au transport par chemin de fer dans la zone SMGS (TRANS/WP.30/2002/12). Cependant, il semble que les amendements proposés par certaines Parties contractantes à l'Accord SMGS entraîneraient une régression considérable en matière de facilitation par rapport aux dispositions de la version initiale du projet établie par le Groupe de travail et aux dispositions en vigueur pour la Convention COTIF dans le système de transit commun et communautaire.

À sa cent deuxième session, le Groupe de travail, soulignant que la résolution n° 50 qu'il venait d'adopter était une mesure préliminaire de facilitation, a demandé au secrétariat de poursuivre dès que possible la mise en forme finale du projet de convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer, pour la zone SMGS, et de s'intéresser également à la facilitation du transit des marchandises entre les Parties contractantes à l'Accord SMGS et à la Convention COTIF (TRANS/WP.30/204, par. 23).

Le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-cinquième session, a demandé au Groupe de travail de poursuivre ses travaux portant sur la finalisation, dans les plus brefs délais, d'une convention facilitant, au niveau paneuropéen, le transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer dans ce secteur (TRANS/WP.30/152, par. 104).

b) État de la résolution n° 50

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé de l'état d'acceptation de la résolution.

c) Questions en suspens relatives au projet de convention

Le Groupe d'experts devra étudier dans le détail les dispositions du projet de convention et ses objectifs (TRANS/2000/10) pour être en mesure de contribuer à la finalisation du projet de convention. Le texte complet du projet de convention se trouve dans le document TRANS/2001/10. Les observations communiquées par les Parties contractantes en 2002 sont contenues dans le document TRANS/WP.30/2002/10.

Les Parties contractantes ou autres organisations souhaitant contribuer au débat sont priées de soumettre leur avis, par écrit, au secrétariat avant la session.

3. CONCLUSION

Après avoir examiné et, il faut l'espérer, finalisé les dispositions du projet de convention sur le régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer fondé sur la lettre de voiture SMGS, le Groupe d'experts est invité à rédiger à l'intention du Groupe de travail des recommandations sur la manière de procéder concernant cette question.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference

Date : _____

UNECE-WP.30 Ad Hoc Expert Group on Customs Rail Transit based on the SMGS Consignment Note

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

...

Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?
YES NO (*delete non applicable*)

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From 11 February 2002

Until 11 February 2002

Document Language Preference

English

French

Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

